



Rupture période d'essai d'un CDI

Par christelle10

Bonjour,

Je suis actuellement en période d'essai pour un CDI mais ça se passe mal, je pense que je ne vais pas réussir à tenir nerveusement. Auparavant, j'étais indemnisée et il me reste 5 mois d'indemnisation. J'aimerais savoir quelles sont les conséquences d'une rupture de la période d'essai si c'est moi qui rompt celle-ci.
Merci d'avance pour vos réponses.

Par Henriri

Hello !

Lecture pour vous :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1643]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1643[ur]

En cochant votre cas vous arriverez à la situation "Vous bénéficiez d'un reliquat de droits à l'ARE". Mais peut-être faut-il vous renseigner directement auprès de l'employeur.

A+